

DOSSIER D'INSCRIPTION MODE D'EMPLOI

Le 96e Congrès des maires et des présidents de communautés de France aura lieu dans le Pavillon 4 de Paris-Expo, porte de Versailles, du mardi 19 au jeudi 21 novembre 2013.
Le présent formulaire d'inscription comprend :

Un volet « inscription 2013 », qui vous permet :

- de vous inscrire personnellement ou d'inscrire, si vous ne venez pas personnellement, un(e) élu(e) de votre commune ou de votre communauté pour vous représenter.
Cet(te) élu(e), votre représentant(e), pourra voter à votre place lors des opérations électorales du 96e Congrès.
- d'inscrire une ou plusieurs autres personnes de votre commune ou communauté (accompagnants).

Le montant de la participation aux frais d'organisation du 96e Congrès est fixé à 90 € par participant (maire, président de communauté, congressiste, représentant, accompagnant).

Un « pouvoir 2013 », au verso duquel vous trouverez son mode d'utilisation si vous souhaitez déléguer votre pouvoir.

Le « règlement particulier du 96e Congrès » pris en application du règlement intérieur de l'Association des maires de France.

RETRAIT DES DOSSIERS :
Chaque participant pourra retirer son dossier et son badge nominatif d'accès sur place aux bornes d'accueil « congressistes-accompagnants ». Le retrait du badge est conditionné à la présentation d'un document officiel attestant du mandat électif, ou d'une pièce d'identité, et du ticket de retrait de couleur bleue, que vous recevrez après votre inscription.
Pour plus d'informations : www.amf.asso.fr

QUESTIONNAIRE :
Nous appelons votre attention sur l'importance du document détachable intitulé « QUESTIONNAIRE » : nous vous remercions de bien vouloir contrôler les informations qui y figurent, le modifier et/ou le compléter si nécessaire et le retourner à :
AMF – service « congrès »
41 quai d'Orsay
75343 PARIS cedex 07



MODE D'UTILISATION DU POUVOIR DE VOTE 2013

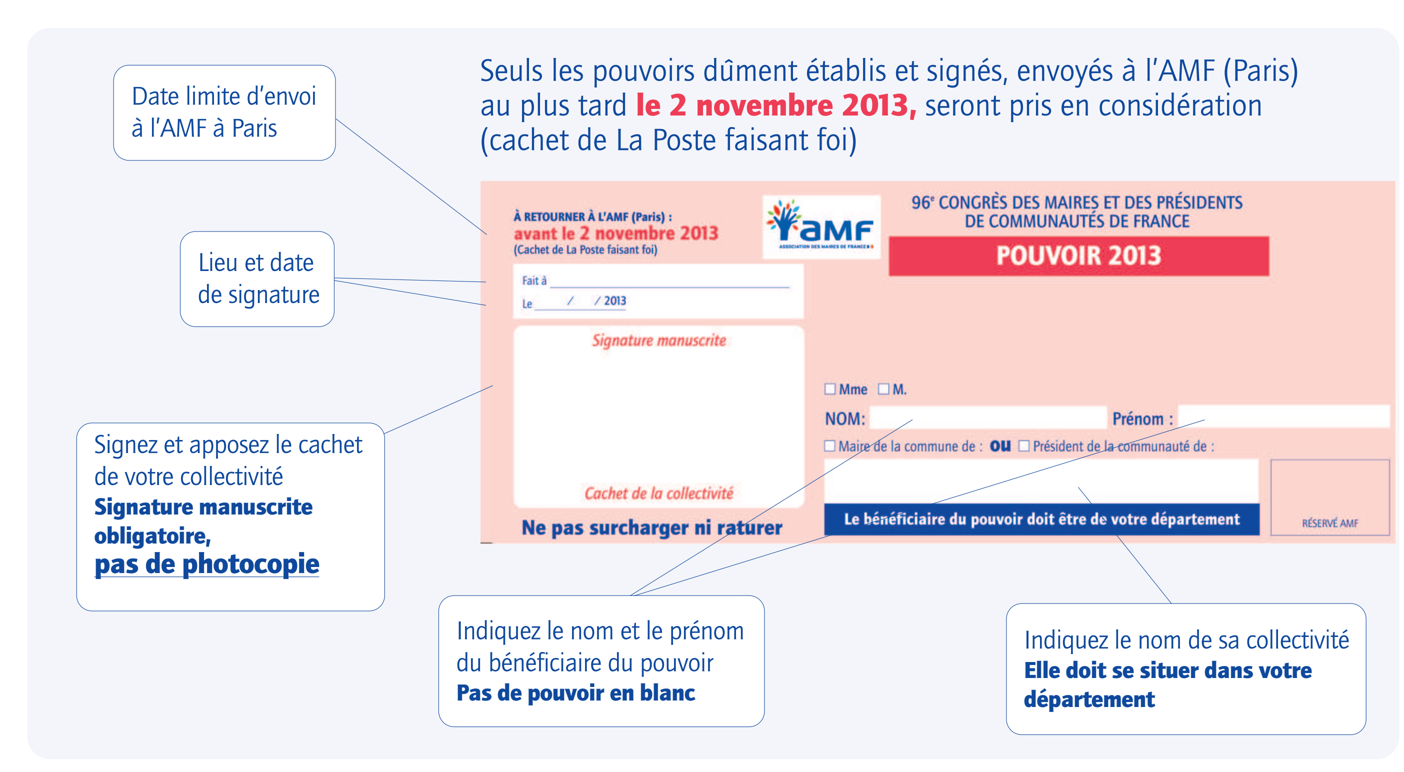
Si aucun élu de votre commune ou de votre communauté ne vous représente pour le vote, vous pouvez déléguer votre pouvoir à un maire ou un président de communauté **de votre département, inscrit au congrès.**

Sa commune ou sa communauté doit :

- **Être adhérente à l'AMF**
- **Être à jour de cotisation**
- **Se situer dans le même département**

RAPPEL : le nombre de pouvoirs délégués à un même votant est limité à 50.
Aucune subdélégation n'est admise.
Le pouvoir est valable pour toutes les opérations de vote du 96e Congrès

REMPLISSEZ LE « POUVOIR » AU DOS EN SUIVANT LES INDICATIONS CI-DESSOUS :



POUVOIR AU DOS